

Département : Haute-Loire.

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2025.02.08
Séance du 08 Avril 2025

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :	01 Avril 2025
	- en exercice	: 15		
	- présents	: 13		
	- excusées	: 2		

L'an deux mil vingt cinq le huit avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints.

Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusées : Jocelyne MONTET, Coralie RAVEL

Éric GROS a été nommé secrétaire

Objet de la délibération :

Convention constitutive d'un groupement de commandes
Marché public de fournitures et services
Balayage des rues et aspiration des avaloirs avec la Communauté de
Communes des Marches du Velay Rochebaron

La Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron et les Communes de Bas-en-Basset, Beauzac, Boisset, La Chapelle d'Aurec, Monistrol sur Loire, Sainte-Sigolène, Saint-Pal de Chalencou, Saint Pal de Mons, Tiranges, Valprivas et Les Villettes ont décidé de se regrouper pour le lancement d'un marché de prestations de balayage des rues et d'aspiration des avaloirs sur le territoire communautaire. Pour ce faire, les parties conviennent de constituer un groupement de commandes qui nécessite de signer une convention.

La Commune sera balayée deux jours par an par l'entreprise retenue et procèdera directement au paiement du prestataire.

Après lecture de la convention, Mme le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron pour le balayage des rues.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'adhésion de la Commune au groupement de commande et autorise le Maire à signer la convention ;
- Désigne la Communauté de Communes comme coordonnateur du groupement de commande « Marché public de fournitures et services Balayage des rues et aspiration des avaloirs »;
- Désigne M. Eric Petit comme représentant pour siéger à la commission d'appel d'offre ad hoc;
- Autorise le Maire à signer le marché et tout document afférent à son exécution.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme au registre.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 09 Avril 2025 et publication le 09 Avril 2025

Le Maire

Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20250408-DEL_2025_02_08-DE
Reçu le 09/04/2025